

Besuchsbatorium / fréquentation obligatoire
 Vorschule / préscolaire

Kanton	Besuchsbatorium: Frage 2: Wie viele Jahre müssen alle Kinder gemäss kantonalen Regelungen den Kindergarten besuchen? Definition: Besuchsbatorium: Verpflichtung für alle Kinder, ein oder mehrere Jahre den Kindergarten zu besuchen	Bemerkungen
Canton	Fréquentation obligatoire: Question No 2: Selon la réglementation cantonale, la fréquentation de l'école enfantine est-elle obligatoire pour tous les enfants et, si oui, pendant combien d'années? Définition fréquentation obligatoire: devoir pour tous les enfants de fréquenter une ou plusieurs années d'école enfantine	Remarques
AG	Es gibt kein Besuchsbatorium.	
AI	1 Jahr	Fast alle Kinder besuchen das erste Kindergartenjahr, obwohl es freiwillig ist
AR	1 Jahr	
BE	Es gibt kein Besuchsbatorium.	
BL	1 Jahr	
BS	2 Jahre	
FR-d	Ab Schuljahr 2009/10 progressive Einführung des obligatorischen 2. Kindergartenjahres. Uebergangsphase bis 2013/14, Schulkreise (Gemeinden) entscheiden über den Zeitpunkt des Systemwechsels. System 1 Jahres-KG: Kein Besuchsbatorium System 2 Jahres-KG: Besuchsbatorium 2 Jahre	24 von 26 Schulkreisen führen ab Schuljahr 2010/11 den 2 Jahres-KG.
FR-f	La fréquentation de l'école enfantine n'est pas obligatoire pour les enfants qui suivent une seule année (RLS 1986). Elle le devient pour les enfants qui suivent deux années d'école enfantine (Ordonnance 2008).	Dès la rentrée 2009, introduction progressive de l'école enfantine obligatoire sur deux ans. Les communes décident de l'entrée en vigueur du nouveau système jusqu'en 2013/2014.
GE	La fréquentation de l'école enfantine n'est pas obligatoire.	
GL	1 Jahr	
GR	Es gibt kein Besuchsbatorium.	
JU	2 années	Les parents ont le droit d'envoyer leurs enfants à l'école enfantine. Elle peut durer 2 ans
LU	1 Jahr	

EDK/IDES-Kantonsumfrage / Enquête CDIP/IDES auprès des cantons
 Stand: Schuljahr 2010-2011 / Etat: année scolaire 2010-2011

NE	La fréquentation de l'école enfantine n'est pas obligatoire.	
NW	1 Jahr	
OW	1 Jahr	
SG	2 Jahre	
SH	1 Jahr	
SO	Es gibt kein Besuchsobligatorium.	
SZ	1 Jahr	
TG	2 Jahre	
TI	La fréquentation de l'école enfantine n'est pas obligatoire.	tre anni di scuola dell'infanzia
UR	Es gibt kein Besuchsobligatorium.	
VD	La fréquentation de l'école enfantine n'est pas obligatoire.	Le canton propose deux années d'école enfantine.
VS	La fréquentation de l'école enfantine n'est pas obligatoire.	L'école enfantine est facultative pour les élèves et pour les communes
ZG	1 Jahr	
ZH	2 Jahre	
FL	Es gibt kein Besuchsobligatorium.	Für fremdsprachige Kinder ist der Besuch des zweiten Kindergartenjahres obligatorisch.

